

Annexe

Liste des 36 marchés pour lesquels une dérogation a été accordée dans le département de la Somme :

- Abbeville, le samedi matin
- Airaines, le vendredi après-midi
- Ailly-sur-Somme, le samedi matin
- Albert, le samedi matin
- Bernaville, le vendredi après-midi
- Bethencourt-sur-Mer, le lundi matin
- Blangy-Tronville, le mercredi après-midi
- Carnoy, le samedi après-midi
- Cayeux-sur-Mer, le dimanche matin
- Chepy, le vendredi matin
- Cléry-sur-Somme, le jeudi
- Corbie, le vendredi matin
- Crotoy (le), le vendredi matin
- Dury, le vendredi matin
- Ferrières, le dimanche matin
- Feuquières-en-Vimeu le vendredi après-midi
- Flesselles, le mercredi après-midi
- Fressenneville, le samedi matin
- Hangest-en-Santerre, le vendredi matin
- Hangest-sur-Somme, le vendredi matin
- Hornoy-le-Bourg, le jeudi après-midi
- Mailly-Maillet, le mercredi matin
- Mametz, le samedi après-midi
- Mers-les-Bains, le jeudi matin
- Nesle, le vendredi matin
- Oisemont, le samedi matin
- Plachy-Buyon, le mardi après-midi
- Quevauvillers, le vendredi après-midi
- Rivery, le vendredi après-midi
- Saint-Blimont, le vendredi matin
- Saint-Riquier, le samedi matin
- Saint-Valéry-sur-Somme, le dimanche
- Sénarpont, le vendredi matin
- Villers-Bocage, le vendredi après-midi
- Woincourt, le dimanche matin

S'agissant de la commune d'Amiens, les marchés de plein vent habituels sont suspendus, cependant un point d'approvisionnement alimentaire en produits frais avec 17 étals de producteurs locaux est mis en place à l'espace Dewailly le samedi matin de 9h00 à 12h30.